

La sécurité routière

**La sécurité routière
n'est pas le fruit du hasard**



Hôpital de Montréal
pour enfants
Centre universitaire
de santé McGill



Montreal Children's
Hospital
McGill University
Health Centre

Nous partageons la route : **partageons la responsabilité !**

**Piétons, conducteurs, passagers et cyclistes :
apprenez et respectez les règles de sécurité routière.**

Sécurité des conducteurs

- Portez votre ceinture de sécurité en tout temps, c'est la loi !;
- Respectez les limites de vitesse, les feux de signalisation et les panneaux d'arrêt ;
- ralentissez à proximité des écoles, des parcs et des zones résidentielles ;
- arrêtez-vous aux passages piétonniers pour céder le passage aux piétons ;
- redoublez de prudence en cas de mauvais temps ; prévoyez plus de temps pour vous rendre à destination ;
- soyez extrêmement vigilant lorsque vous passez près des voitures stationnées ; des enfants peuvent surgir soudainement entre deux voitures ;
- **N'UTILISEZ PAS VOTRE CELLULAIRE EN CONDUISANT** ; la route mérite toute votre attention ;
- le *Code de sécurité routière du Québec* oblige les conducteurs à immobiliser leur véhicule à au moins cinq mètres d'un autobus scolaire quand ses feux clignotent et que son panneau d'arrêt est déployé. Ne repartez pas tant que l'autobus est à l'arrêt ou que ses feux clignotent. Contrevenir à cette règle est un délit grave, sanctionné par une forte amende et la perte de points d'inaptitude. Veuillez noter qu'il n'est pas obligatoire de vous immobiliser si vous croisez un autobus scolaire circulant sur une voie séparée par un terre-plein ;
- **ÉVITEZ L'ALCOOL AU VOLANT.**



Texter en conduisant se compare à fermer les yeux pendant 4,6 secondes sur 6 secondes passées sur la route.

(Virginia Tech Transportation Institute, 2009)

En 2013, 41 % des conducteurs tués lors d'une collision automobile qui ont fait l'objet de tests d'alcoolémie dépassaient la limite légale de 80 mg d'alcool par 100 ml de sang.



(SAAQ, 2015)

URGENCE

Il est recommandé d'avoir un cellulaire à portée de main en cas d'urgence. Garez-vous prudemment sur le côté de la route si vous devez vous servir d'un téléphone.

Pensez à avoir toujours une trousse de sécurité dans la voiture comprenant de l'eau, une collation non périssable, une lampe de poche, une couverture, des fusées éclairantes, un gilet réfléchissant et des pansements adhésifs.

Sièges d'auto pour enfants

- Le *Code de sécurité routière du Québec* stipule que dans un véhicule en mouvement, tout enfant dont la taille est inférieure à 63 cm en position assise doit utiliser un siège adapté ;
- toujours bien attacher votre enfant dans un siège d'auto ou un autre dispositif de retenue ; assurez-vous qu'il est adapté au poids et à la taille de l'enfant ;
- les sièges d'auto doivent être conformes aux normes approuvées par Transports Canada. Respectez les instructions de montage du fabricant ;
- n'installez jamais un siège d'auto sur la banquette avant d'une voiture.

Le Réseau provincial permanent de vérification de sièges d'auto pour enfants veille à ce que toute personne au Québec puisse faire vérifier l'installation de son siège d'auto par un spécialiste certifié.

Vous trouverez la liste des membres du réseau sur le site Web de la SAAQ au www.saaq.gouv.qc.ca/securite_routiere/siege_enfants/.

Ne laissez jamais votre enfant seul dans une voiture. En été, la température peut augmenter rapidement, causant un coup de chaleur pouvant entraîner la mort.

Ne laissez jamais un enfant dans une voiture avec le moteur en marche. En hiver, le tuyau d'échappement peut être bloqué par la neige, et un moteur qui tourne au ralenti peut provoquer une intoxication au monoxyde de carbone (CO) entraînant la mort. Il faut à peine 10 minutes pour atteindre une concentration mortelle de CO quand un moteur tourne au ralenti dans un garage fermé.

IMPORTANT

- Remplacez le siège d'auto si le véhicule a été impliqué dans une collision, même si l'enfant n'était pas dans le siège au moment de l'impact ;
- vérifiez et respectez la date d'expiration du siège d'auto ;
- En hiver, quand l'enfant porte un habit de neige, assurez-vous de comprimer la combinaison de neige afin de serrer les sangles correctement. Un seul doigt doit passer difficilement entre le harnais et son corps en tout temps. Assurez-vous d'ajuster les sangles selon l'épaisseur des vêtements. (SAAQ, 2015 ; Transports Canada, 2015)



Plus de 1150 enfants de 9 ans ou moins sont blessés ou tués chaque année sur les routes du Québec. Un siège d'auto correctement utilisé peut réduire jusqu'à 70 % le risque de blessure grave ou de décès. Pourtant, plus de 50 % des enfants québécois ne sont pas installés correctement dans leur siège d'auto.

(SAAQ, 2014)

DIRECTIVES POUR LE CHOIX DU BON SIÈGE



SIÈGE POUR BÉBÉ Moins de 10 kg (22 lb)

- Installez toujours le siège orienté vers l'arrière sur la banquette arrière de la voiture.



SIÈGE D'APPOINT Plus de 18 kg (40 lb)

- La taille de l'enfant doit être inférieure à 63 cm (25 po) en position assise.



SIÈGE POUR ENFANT plus de 10 kg (22 lb)

- Vérifiez auprès du fabricant de votre voiture si l'installation d'un siège pour enfant de plus de 18 kg (40 lbs) est possible (comme toutes les voitures ne sont pas équipées pour ce genre d'installation). Sinon, utilisez un siège d'appoint;
- installez le siège sur la banquette arrière de la voiture;
- même si votre enfant pèse 10 kg (22 lb) et peut marcher sans aide, continuez à l'asseoir dans un siège orienté vers l'arrière jusqu'à ce qu'il soit trop grand pour son siège. Cette position est la plus sécuritaire même si les pieds de votre enfant touchent le dossier de la banquette.
www.tc.gc.ca/fra/securiteautomobile/conducteurssecuritaires-securitedesenfants-inserttitle-1084.htm



CEINTURE DE SÉCURITÉ

- La taille de l'enfant doit dépasser 63 cm (25 po) en position assise;
- La ceinture diagonale doit reposer sur l'épaule au milieu de la clavicule. La ceinture sous-abdominale doit être ajustée sur ses hanches, et non contre son abdomen:
 - l'enfant doit pouvoir s'asseoir droit, le dos bien appuyé contre le dossier du siège;
 - l'enfant doit pouvoir plier les genoux confortablement sur le rebord de la banquette. Cela permet de bien ajuster la ceinture de sécurité;
- toute personne prenant place dans une voiture doit porter sa ceinture de sécurité. N'utilisez jamais une seule ceinture pour attacher deux enfants ou plus;
- les enfants âgés de 12 ans et moins devraient toujours s'asseoir sur la banquette arrière. Les sacs gonflables avant peuvent se déployer en cas d'accidents et sont dangereux pour les jeunes enfants.
(Transport Canada, 2013)

Sécurité des piétons

- Les enfants de moins de neuf ans sont facilement distraits et ne devraient pas traverser la rue seuls parce qu'ils n'ont pas le niveau de développement cognitif nécessaire pour bien intégrer et évaluer tout ce qui les entoure. Une supervision est requise ;
- traversez uniquement aux intersections équipées de feux de circulation, de panneaux d'arrêt ou de passages piétonniers ;
- quand vous marchez sur le trottoir avec votre enfant, placez-vous toujours du côté de la rue et tenez bien la main de votre enfant.

ENSEIGNEZ À VOS ENFANTS À :

- Respecter les règles de sécurité des piétons :
 - avant de s'engager sur la voie, ils doivent s'arrêter ;
 - regarder de tous les côtés (gauche, droite, puis gauche de nouveau) et écouter si des voitures s'approchent ;
- établir un contact visuel avec les conducteurs pour s'assurer d'être bien vus ;
- suivre les consignes du brigadier pour traverser la rue ;
- être toujours à l'affût des voitures en mouvement dans les entrées de garage, aux coins des rues et dans les ruelles ;
- ne jamais traverser entre deux voitures stationnées ;
- ne jamais traverser une rue illégalement ;
- ne jamais utiliser un dispositif multimédia ou un cellulaire lorsqu'ils traversent la rue, qui peut distraire leur attention.



Prudence ! Autobus scolaire

- En attendant l'autobus, restez à l'écart de la circulation ;
- dans l'autobus, restez assis à votre place ; ne sortez jamais la tête ou les bras à l'extérieur ;
- gardez le couloir dégagé quand l'autobus est en mouvement ;
- respectez en tout temps les consignes du conducteur ;
- attendez que l'autobus se soit arrêté et que la porte principale soit complètement ouverte avant de vous lever pour sortir de l'autobus ;
- après être descendu de l'autobus et avant de traverser la rue, faites 10 grands pas vers l'avant de l'autobus, hors de la zone de danger ;
- établissez un contact visuel avec le conducteur et attendez qu'il vous signale que la voie est libre ; regardez à gauche et à droite avant de traverser.



Activités sur roues

Vélo, patins à roulettes ou à roues alignées, trottinette, planche à roulettes, longboard et hoverboard

- Portez un casque bien ajusté qui est conforme aux normes de sécurité et conçu pour le sport que vous pratiquez;
- circulez dans les endroits réservés à l'activité que vous pratiquez;
- assurez-vous que l'équipement est de la bonne taille et conforme aux lignes directives;
- le *Code de sécurité routière du Québec* interdit l'utilisation des patins à roues alignées, des planches à roulettes et des trottinettes motorisées sur la chaussée. www.saaq.gouv.qc.ca/securite_routiere/comportements/patins/index.php
- portez des vêtements bien visibles quand vous circulez pendant la journée, et des accessoires réfléchissants pour circuler en soirée ou pendant la nuit;
- faites attention aux piétons;
- **N'UTILISEZ PAS** de dispositifs multimédias ou un cellulaire quand vous pratiquez ces activités. Ces distractions détournent votre attention de la route;
- respectez vos propres limites et habiletés;
- les cyclistes doivent utiliser les voies cyclables lorsque la chaussée en comporte.

QUELQUES RAPPELS

- **NE VOUS AGRIPPEZ JAMAIS** à des véhicules en mouvement et ne faites jamais de surf ou de cascade sur le toit des voitures; de telles manœuvres peuvent être mortelles!
- les parents et les proches ne doivent jamais porter de jeunes enfants dans un porte-bébé quand ils circulent en patins à roues alignées ou sur une planche à roulettes;
- si vous utilisez une remorque à vélo pour votre enfant (de plus d'un an), circulez uniquement sur une piste cyclable désignée. Assurez-vous que votre enfant est bien attaché et qu'il porte un casque certifié. Donnez l'exemple en portant vous-même un casque;
- installez un fanion coloré à l'arrière de la remorque à vélo pour vous assurer d'être bien visible des conducteurs, des autres cyclistes et des piétons.

BIEN AJUSTER UN CASQUE

Le casque doit être ajusté correctement sur le dessus de la tête.



1 Ajustez la boucle des sangles de côté pour former un «V» sous les oreilles, légèrement en avant des lobes. Vérifiez que toutes les sangles soient bien alignées et ne soient pas tordues.

2 La distance entre les sourcils et le bord du casque ne doit pas dépasser un ou deux doigts.

3 La courroie sous le menton doit être attachée solidement et ajustée pour ne laisser de l'espace que pour un doigt entre le menton et la courroie.

ATTENTION !



- Les casques doivent être conformes aux normes de sécurité approuvées telles que : Association canadienne de normalisation (CSA), Snell, Consumer Product Safety Commission (CPSC) ou American Society for Testing and Materials (ASTM);
- remplacez le casque s'il a plus de 5 ans;
- n'utilisez jamais un casque qui a été impliqué dans une collision ou dont vous ne connaissez pas les antécédents (par exemple, un casque vendu dans une vente de garage).

Jeune conducteur

LES ADOLESCENTS COURENT PLUS DE RISQUES D'ÊTRE IMPLIQUÉS DANS UNE COLLISION AUTOMOBILE POUR LES RAISONS SUIVANTES :

- Manque d'expérience et de jugement ;
- surestimation de leurs aptitudes de conducteur ;
- conduite trop rapide pour les conditions de la circulation et de la météo ;
- facultés affaiblies : alcool, drogues ;
- non-respect de la loi provinciale qui oblige le port de la ceinture de sécurité à tous les occupants d'un véhicule ;
- conduite inattentive : influence des pairs dans la voiture ; conversation au cellulaire ; textos et utilisation de dispositifs multimédias ; musique trop forte ;
- conduite nocturne ;
- fatigue.

LES RÈGLES SONT SIMPLES

- Bouclez votre ceinture : plus de 30 % des conducteurs et des occupants qui décèdent lors d'une collision automobile au Québec ne portaient pas leur ceinture de sécurité (SAAQ, 2015) ;
- respectez la politique de tolérance zéro en matière d'alcool au volant pour tous les conducteurs de 21 ans et moins, conformément au *Code de la sécurité routière du Québec* ;
- n'utilisez jamais un cellulaire en conduisant ;
- respectez les limites de vitesse ;
- fixez une limite quant au nombre d'adolescents qui peuvent monter dans la voiture en l'absence d'un adulte pour les 6 premiers mois avec le permis probatoire ;
- parents, vous pourriez inciter votre adolescent à payer une partie ou la totalité de l'assurance, de la voiture, de l'essence et de l'entretien. Les adolescents qui contribuent aux frais sont plus susceptibles de conduire de façon responsable.



Selon la SAAQ (2014), les jeunes conducteurs de 16 à 24 ans sont surreprésentés dans les collisions de la route : même s'ils sont titulaires de seulement 10 % des permis de conduire, ils représentent 21 % des conducteurs impliqués dans les collisions avec dommages corporels. Les principales causes sont l'inexpérience et la témérité.

(SAAQ, 2014)

FAIRE DE VOTRE ADOLESCENT UN BON CONDUCTEUR

Parents, donnez l'exemple ! Comme les adolescents apprennent souvent à conduire avec leurs parents, assurez-vous de leur inculquer de bonnes techniques de conduite, le respect des autres conducteurs et un bon jugement.

- Accordez beaucoup de temps à votre adolescent pour se pratiquer. Dès que votre adolescent a son permis d'apprenti conducteur, allez le faire conduire, si possible dans toutes les conditions de conduite possible ;
- avant de partir, prévoyez le trajet et discutez-en avec votre adolescent. Commencez par des séances de 15 à 20 minutes, puis augmentez graduellement jusqu'à une heure. Faites des commentaires positifs et constructifs ;
- quand votre adolescent a son permis probatoire, fixez un couvre-feu pour la conduite nocturne. Plus de 60 % des décès d'adolescents dus à des collisions de la route surviennent à la nuit tombée ;
- responsabilité : vous devez connaître votre adolescent. Assurez-vous qu'il est responsable sur la route et prêt à recevoir les clés.

SURF SUR VÉHICULE

- Le surf sur véhicule (*car surfing*) est une activité qui consiste pour une personne à se tenir assis ou debout sur un véhicule en mouvement. Il s'agit d'un comportement extrêmement dangereux et souvent mortel. Il n'y a aucune mesure de protection susceptible de minimiser le risque d'un tel comportement ;
- **NE PARTICIPEZ JAMAIS À UNE TELLE ACTIVITÉ.**

Depuis le 25 avril 2013, quiconque est trouvé coupable de course de rue ou de surf sur véhicule se voit imposer 12 points d'inaptitude ainsi que des amendes et sanctions diverses.

Les sanctions sont les suivantes :

- **amende de 1 000 \$;**
- **suspension immédiate du permis de conduire ;**
- **saisie immédiate du véhicule.**



www.saaq.gouv.qc.ca/securite_routiere/comportements/course_surf/index.php

CENTRE DE TRAUMATOLOGIE

Hôpital de Montréal pour enfants

1001, boulevard Décarie, Montréal (Québec) H4A 3J1

Tél. : 514-412-4400, poste 23310

www.hopitalpourenfants.com/trauma

Venez nous rejoindre sur nos réseaux sociaux :

facebook.com/lechildren

twitter.com/hopitalchildren

youtube.com/thechildrens

